



Arnaque annuaire pages gold.com

Par **pierrobi**, le **10/09/2008** à **22:58**

Je suis fleuriste et pendant mes congès "les pages gold.com" (des p'tits nouveaux) résident a barcelone ont contacté mon employée et lui on fait signé un document complètement ilisible. Elle n'a aucun pouvoir de signature au sein de l'entreprise. il me reclame aujourd'hui 19900€!! a t'on des cas qui serait passé en justice avec ce genre d'affaire. Puis je craindre qqch du fait que ce n'est pas moi qui est signé et apposé le tampon de la boutique. merci de votre aide car c'est un peu la panique

Par **elodie**, le **12/09/2008** à **20:35**

moi aussi je me suis fait avoir comme vous avec les pages gold il me réclame 826 € il ma dit que c'était gratuit ma comptable m'a dit de ne pas payer

Par **pierrobi**, le **12/09/2008** à **20:56**

j'ai porté plainte a la gendarmerie de ma ville et il l'on reçu comme escroquerie car d'autres plaintes ont été porté en france et a plusieurs il est plus facile de les arrêter. Effectivement mon avocat m'a dit de ne surtout rien payer. ils ne peuvent pas vous obliger a payer seul un rendu de justice peut le faire. Cordialement

Par **yo 11**, le **17/09/2008** à **11:26**

bonjourrrrje suis également fleuriste et de la même manière on me réclame 9000 eurosrnalors que la personne qui m'a contacté m'a dit que c'était gratuit et en plus elle à coché la case correspondant au nombre de parution à ma place,je pense aller porter plainte également

Par **bibi20008**, le **18/09/2008** à **10:56**

bienvenue au club.ce forum me derange car la societe Gold y a acces ..menace coupsss de fil etc etc...pour ma part contact avec huissier juriste avocat gendarmerie repression des fraudes.annulation du contrat si je verse 826e ..beaucoup de pression .surtout ne pas payer RIEN ! Societe fantome qui ne reside pas a Barcelonne.. constater si vous etes repertorier sur le site Pages gold.com fenetre pages pro .Faire jouer article 5de leur condition de vente :incertion de ton annonce 240h apres accord...je te souhaite bcp de courage ils sont tres forts et impressionnants .consulter le site dgccrf.mine.gouv.fr fenetre :entreprise puis insertion annuaire telefonique..pour finir ne pas licencier ton employee elle n y est pour rien j ai mm pense a creer une assos:les arnaques de pages gold.....

Par **bibi20008**, le **18/09/2008** à **16:56**

quelqu un a vu un avocat? ils n arrettent pas de me harceller

Par **pierrobi**, le **18/09/2008** à **20:07**

il faut noter l'heure et le jour exacte des coups de téléphone et ne pas les entretenir ne pas céder a la pression et surtout porter plainte au plus vite j'ai contacté une association "nage" ils sont spécialisé dans ce genre d'arnaque et ils sont sur le coup les dirigeants de cette entreprise sont en israel .Il faut tenir bon face aux menaces.rnprévenez si vous avez plus d'info

Par **bibi20008**, le **18/09/2008** à **22:19**

sur la fenetre RECHERCHER de ce site juste la en haut a droite,entrez: arnaque annuaire telefonique.....on n est pas les seuls cela rassure! et Julien courbet sur RTLje l ai contacte on devait me rappeler mais comme ici on ne repond plus au telephone....ils ont le fixe et le portable,c est invivable

Par **pierrobi**, le **19/09/2008** à **07:58**

courage bibi j'ai pris contacte avec un avocat lui aussi m'a dit de ne payer que sur ordonnance

de justice mon avocat est un ami il m'a dit de ne pas m'en faire car ils avaient les gens a l'usure et pour avoir la paix les gens payent mais quand on voit les sommes qu'ils reclament c'est de la folie. et même si il faut aller en justice a plusieurs c'est mieux il y a même des avocat qui nous défende pour rien car eux aussi ce sont fait avoir et dans la plupart des cas il perde. mais denoncez le contrat et porter plainte pour escroquerie et harcelement. Pour ma part il ne me harcele pas encore mais je suis persuadé que ça ne va pas tarder...

Par **boubou4l**, le **23/09/2008** à **18:28**

Bonjour à tous. Nous sommes artisans et avons également été contacté par une commerciale de cette société le 18 aout dernier. Cette dernière par téléphone nous a "aidé" à remplir le formulaire douteux qu'elle nous avait fait parvenir par fax, autant dire qu'il était presque illisible! Le but de cet appel était soit disant de faire une remise à jour de leurs fichiers... En fin de compte sans rien avoir vu venir, nous nous retrouvons avec une facture de 9000€! La semaine dernière cette société nous recontacte afin de savoir à qui faire parvenir la facture! Comme nous n'avions ni l'envie ni les moyens de les payer, l'assurance juridique de cette société nous propose de payer 2478€ immédiatement pour résilier et que la somme nous serait remboursée dans les 7 jours. Pourquoi 2478€ alors que notre abonnement fictif datait d'à peine 1 mois et donc de seulement 826€! (en principe le 1er mois est même gratuit!) Pris de panique nous avons immédiatement pris contact avec notre banque qui nous a fortement conseillé de ne rien payer car selon elle, leur adresse bancaire était louche et de porter plainte au plus vite. De plus en cherchant sur leur site de soit disant professionnels, le nom de notre entreprise n'y apparaissait même pas et leur formulaire d'ordre d'insertion comporte même une ENORME faute d'orthographe! Quel professionnalisme!!! Nous avons donc décider de ne rien payer du tout. Merci à vous et à tous ceux qui partagent notre galère!

Par **pipolaki**, le **25/09/2008** à **16:09**

Bonjour, Nous sommes artisans également et nous avons vécu les mêmes circonstances le 18 juin. Nous avons fait établir un constat d'huissier concernant le non-référencement sur Internet et les liens "qui sommes-nous" et "services", inaccessibles et en constructions. Je vous conseille de ne pas céder. Ils nous ont rappelé ce jour en nous disant qu'ils allaient nous assigner au tribunal en Espagne !!! Nous attendons leur pseudo assignation afin de leur renvoyer notre constat d'huissier montrant que nous n'existons pas sur leur site et que par conséquent, leur fax illisible est caduque ! Courage à tous et transmettez cette information à tout votre entourage afin que le moins de personne tombe dans cette escroquerie bien huilée.

Par **bibi20008**, le **26/09/2008** à **13:24**

MERCI pages gold .com : sur votre site a l aide de votre moteur de recherche je tape ::arnaque pages gold ,et j obtiens un lien via EXPERATOO c est trop gentil de me mettre en relation avec des gens que vous avez arnaque comme moi .messieurs GOLD un peu de serieux et controler le contenu de votre site.....le bonjour a toute l equipe

Par **Un pigeon**, le **14/10/2008 à 14:06**

Bon, avis à tout ceux qui se sont fait avoir:rn1) ne payez rien dutout !!rn2) Contactez la DRCCRF à Montpellier au 04 67 20 89 00, ils les connaissent donc ils sauront tout de suite de quoi vous parlez. Ils vous diront de ne rien payer, et de ne pas vous laisser intimider, que ce sont des escrocs.rn3)Envoyez une demande écrite a la DRCCRF de Montpellier, ils vous répondront et vous aurez donc un appui sous forme écrite, qui dira bien que n'avez rien a payer aux escrocs de PAGES GOLDrn4) PAGES GOLD tentera de vous faire peur en vous menaçant de vous assigner au tribunal d'Espagne, mais c'est FAUX, ils ne peuvent RIEN FAIRE DUTOUT, sinon vous intimider....c'est leur méthode.rnVoilà, en espérant avoir soulagé quelques personnes.....

Par **un ange perdu**, le **16/10/2008 à 18:43**

Bonjour à tous...rnvoilà j'étais en livraison, ma copine, que j'emploie à mi temps, à rempli leur fax et la signé. Aujourd'hui il me réclame 19824€ !rnelle n'es même pas mandatée pour signé, que puis je faire, leur avocat m'a appelé me disant qu'il m'assigne au tribunal, et que j'aller recevoir une lettre avec AR d'ici peu...rnque dois je faire, aidez moi s'il vous plait, je ne sais plus quoi faire...*rnj'ai regardé, et je parrait bien sur leur site...

Par **boubou4l**, le **16/10/2008 à 19:54**

Bonsoir,rnSi votre amie ne possède aucune procuration lui permettant de signer des papiers au nom de votre entreprise, le document sera caduc au yeux de la loi. Ils ne pourront donc absolument rien faire contre vous... Alors courage!

Par **pierrobi**, le **16/10/2008 à 20:51**

Faux si elle a apposé le tampon devant la loi cela veut dire que vous lui déléguez des responsabilités il faut savoir quand tant que professionnel nous sommes responsable de notre tampon (c'est ce que mon avocat m'a dit).

Par **pierrobi**, le **16/10/2008 à 20:59**

Enfin ne vous affolez pas ils vont vous mettre la pression c'est leur façon de procéder. Portez plainte plus il y en aura mieux ce sera.rnCourage et ne fléchissez pas quand ils vous appellent car si ils vous sentent faible ils ne vous lâcheront pas. Ils poussent même la plaisanterie jusqu'a envoyer des faux!rnAllez courage .

Par **Un pigeon**, le **16/10/2008** à **21:37**

T'inquiète pas, un ange perdu!rnTous leurs documents sont bidons, tout est faux, leurs coordonnées, leurs conditions de ventes....De toute facon ils utilisent des méthodes de ventes abusives, et c'est donc un élément qui annule tout contrat.rnTu n'as même pas à prendre un avocat ou un huissier, la seule chose à faire est de ne pas leur répondre, ils font tout ça pour t'intimider, leurs avocats sont des faux, effectivement ils vont très loin, mais rien n'est officiel, ils te font passer pour le coupable en te faisant limite avouer que c'est toi qui les arnaques...rnPorte plainte si tu peux, c'est toujours une de plus, et surtout ne leur paye rien !

Par **SAPE72**, le **07/12/2008** à **12:37**

Bonjour, rnJe suis intervenant sur un autre site de médiation mais je me permet d'intervenir au sujet des arnaques publicitaires pour les professionnels...rnJeudi dernier une annonce AFP faisant état d'une procédure pour Escroquerie en Bande Organisée a été envoyée à tous les organes de presse.rnJ'ai été contacté par TF1 et LCI pour voir si j'avais connaissance de victimes (je suis président d'une cellule départementale du [NAGE](#). Au vu de l'ampleur de cette affaire, TF1 a préféré différer le sujet de 24H et ne le passer que le 05 au JT de 20H...rnPour faire court:rnToutes les victimes de « Multibusiness » , « France.telephone.net » , « entreprises.com » , « SARL RPM » , « pagebleupro.com » ou « pagesgold.com » sont invité à porter plainte pour Escroquerie, Chantage, Faux et Usages de faux, Extorsion de fonds, ... (chaque motif de plainte est a adapter en fonction de chaque cas...) en précisant que le Tribunal de Paris est à l'origine de cette procédure de sorte à leurs communiquer directement les références des plaintes.rnPour plus d'infos: dépêche AFP et Lien TF1 --> [ICI](#)
--